



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS LEGAL PROTECTION

En vigueur au 1er janvier 2026

PRÉAMBULE

LEGAL PROTECTION est une entreprise privée à vocation commerciale. Elle n'est ni affiliée au ministère de l'Intérieur français, ni à la direction générale des étrangers en France, ni à aucun service administratif officiel. **LEGAL PROTECTION** n'est pas une préfecture et n'a aucun lien avec les services préfectoraux.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société **LEGAL PROTECTION** et ses clients consommateurs, pour toute prestation de services d'assistance administrative en matière d'immigration et de droit des étrangers.

Les services proposés consistent exclusivement en un accompagnement administratif privé, payant, visant à aider les clients dans la constitution et le suivi de leurs dossiers administratifs. Ces services ne se substituent en aucun cas aux démarches officielles auprès des administrations compétentes.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL

Dénomination sociale : SAS **LEGAL PROTECTION**

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 1 rue du Quai, 59800 LILLE

SIRET : 953 241 734 00011

RCS : Lille Métropole 953 241 734

Numéro de TVA intracommunautaire : FR23953241734

Téléphone : 01 82 83 22 99

Email : contact@legal-protection.fr

Site internet : www.legal-protection.fr

Hébergeur du site : HOSTINGER INTERNATIONAL LTD, 61 Lordou Vironos Street, 6023 Larnaca, Chypre

ARTICLE 2 – NATURE DES SERVICES

2.1 – Description des services

LEGAL PROTECTION propose des prestations d'assistance administrative privée comprenant :

- Conseil et information sur les démarches administratives relatives aux titres de séjour
- Aide à la constitution des dossiers administratifs
- Vérification de la complétude des documents
- Suivi de l'avancement des dossiers
- Accompagnement personnalisé tout au long de la procédure

2.2 – Limites des services

LEGAL PROTECTION n'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit pas de conseils juridiques au sens de la loi du 31 décembre 1971. Les prestations ne comprennent pas la représentation devant les juridictions ni la rédaction d'actes juridiques réservés aux professions réglementées.

LEGAL PROTECTION ne garantit pas l'obtention d'un titre de séjour, d'une naturalisation ou de toute autre décision administrative, celle-ci relevant de la seule compétence des autorités publiques.

ARTICLE 3 – TARIFS

3.1 – Grille tarifaire

Les tarifs des prestations sont les suivants (TTC) :

Prestation	Tarif TTC
Régularisation de titre de séjour	350 €
Document de Circulation pour Étranger Mineur (DCEM)	250 €
Renouvellement de titre de séjour	350 €
Naturalisation française	600 €
Regroupement familial	600 €
Changement de statut	400 €
Assistance OQTF	Sur devis

Ces tarifs sont fermes et définitifs au moment de la conclusion du contrat. Ils incluent l'ensemble des prestations décrites pour chaque type de service.

3.2 – Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire via notre plateforme de paiement sécurisée (Crédit Agricole / SogCommerce). Le paiement intégral est requis avant le début de l'exécution des services, sauf demande expresse du client de commencer immédiatement (voir Article 5).

ARTICLE 4 – CONCLUSION DU CONTRAT

4.1 – Contrat à distance

Les contrats entre LEGAL PROTECTION et ses clients sont conclus à distance au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation. Le client prend contact par téléphone ou via le formulaire en ligne du site internet.

4.2 – Étapes de la conclusion du contrat

1. Prise de contact et évaluation du besoin du client
2. Communication des informations précontractuelles conformément à l'article L. 221-5 du Code de la consommation
3. Envoi d'un devis détaillé par email
4. Acceptation écrite du devis par le client
5. Envoi de la confirmation du contrat sur support durable

4.3 – Confirmation du contrat

Conformément à l'article L. 221-13 du Code de la consommation, LEGAL PROTECTION transmet au client, dans un délai raisonnable après la conclusion du contrat et au plus tard avant le début de l'exécution du service, une confirmation du contrat sur support durable (email avec pièce jointe PDF) comprenant l'ensemble des informations prévues à l'article L. 221-5, accompagnée du formulaire type de rétractation.

ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION

5.1 – Principe

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

5.2 – Point de départ du délai

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du contrat.

5.3 – Exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté :

- Par courrier postal : SAS LEGAL PROTECTION, 1 rue du Quai, 59800 LILLE
- Par email : contact@legal-protection.fr
- En utilisant le formulaire type de rétractation ci-annexé

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que la communication relative à l'exercice du droit de rétractation soit transmise avant l'expiration du délai de rétractation.

5.4 – Effets de la rétractation

En cas de rétractation, LEGAL PROTECTION remboursera tous les paiements reçus du client, sans retard excessif et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où elle est informée de la décision de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès du client pour un moyen différent.

5.5 – Demande d'exécution anticipée

Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, si le client souhaite que l'exécution des services commence avant la fin du délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse.

Cette demande doit être formulée par écrit (email ou formulaire dédié) et comporter :

- La demande expresse de commencer l'exécution immédiatement
- La reconnaissance que le client perdra son droit de rétractation une fois le service pleinement exécuté

Si le client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution a commencé à sa demande expresse, il devra verser un montant proportionnel à ce qui lui a été fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat.

5.6 – Perte du droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Pour que cette exception s'applique, trois conditions cumulatives doivent être réunies :

6. Le client a donné son accord préalable exprès pour que l'exécution commence avant la fin du délai de rétractation
7. Le client a expressément reconnu qu'il perdrait son droit de rétractation une fois le contrat pleinement exécuté
8. Le service a été entièrement exécuté

ARTICLE 6 – EXÉCUTION DES SERVICES

6.1 – Délai d'exécution

Les services débutent dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la réception du paiement et des documents nécessaires, sauf demande d'exécution anticipée du client.

La durée de traitement des dossiers dépend de la complexité du cas et des délais de réponse des administrations, sur lesquels LEGAL PROTECTION n'a aucune influence.

6.2 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes
- Transmettre les documents requis dans les délais impartis
- Répondre aux sollicitations de LEGAL PROTECTION
- Signaler tout changement de situation susceptible d'affecter le dossier

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

LEGAL PROTECTION s'engage à exécuter ses prestations avec diligence et professionnalisme. Sa responsabilité est une obligation de moyens et non de résultat.

LEGAL PROTECTION ne saurait être tenue responsable :

- Des décisions prises par les administrations compétentes
- Des délais de traitement des administrations
- Des informations erronées fournies par le client
- Des modifications législatives ou réglementaires intervenues après la conclusion du contrat

En cas de manquement imputable à LEGAL PROTECTION dans l'exécution de ses obligations, le client conserve le droit de solliciter réparation de son préjudice direct et prouvé, dans les conditions du droit commun.

ARTICLE 8 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

En cas de litige non résolu directement avec LEGAL PROTECTION, le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant :

Médiateur : CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

Adresse : 14 rue Saint-Jean, 75017 PARIS

Site internet : www.cm2c.net

Email : contact@cm2c.net

Avant de saisir le médiateur, le client doit avoir préalablement tenté de résoudre le litige directement auprès de LEGAL PROTECTION en adressant une réclamation écrite.

ARTICLE 9 – OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE (BLOCTEL)

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, le client est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL sur le site www.bloctel.gouv.fr

LEGAL PROTECTION s'engage à ne pas effectuer de démarchage téléphonique auprès des consommateurs inscrits sur cette liste, sauf dans le cadre d'une relation contractuelle en cours.

ARTICLE 10 – AVIS EN LIGNE

Conformément à l'article L. 111-7-2 du Code de la consommation, LEGAL PROTECTION informe le client des modalités de publication et de traitement des avis en ligne :

- Les avis publiés sur le site sont soumis à un contrôle de vérification
- La date de l'expérience de consommation et la date de publication de l'avis sont indiquées
- Aucune contrepartie n'est fournie en échange du dépôt d'un avis
- Les avis sont publiés par ordre chronologique
- Le délai maximum de publication et de conservation des avis est de 24 mois

- En cas de refus de publication, les motifs sont communiqués à l'auteur de l'avis

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, **LEGAL PROTECTION** s'engage à respecter la vie privée des clients.

Responsable du traitement : SAS **LEGAL PROTECTION**

Contact DPO : contact@legal-protection.fr

11.1 – Données collectées

- Données d'identification (nom, prénom, date de naissance, nationalité)
- Coordonnées (adresse, email, téléphone)
- Documents administratifs nécessaires au dossier
- Données de facturation

11.2 – Finalités

Ces données sont collectées pour l'exécution des prestations, la gestion de la relation client, le respect des obligations légales et l'amélioration des services.

11.3 – Droits des personnes

Le client dispose des droits suivants : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité. Pour exercer ces droits, contacter : contact@legal-protection.fr

Le client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, en cas de litige, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile :

- La juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat
- La juridiction du lieu de sa résidence au moment de l'assignation
- La juridiction du lieu de l'exécution effective de la prestation de service